



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/288

**Proposition de programme d'actions en faveur du
patrimoine pour l'année 2020 dans le cadre du Label Ville et
Pays d'Art et d'Histoire**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio est labellisée « Ville d'Art et d'Histoire » à ce titre, la Direction des Patrimoines met en œuvre la politique patrimoniale souhaitée par la municipalité et recentre son action sur la préservation et la valorisation de son patrimoine et de son histoire. Dans le cadre de cette politique patrimoniale, certaines actions en direction des publics locaux sont pérennisées, tandis que d'autres seront créées, ainsi que la mise en œuvre d'un centre d'interprétation d'architecture

et du patrimoine (CIAP). Le CIAP s'identifie comme présence physique du réseau VAH sur le territoire et contribue à compléter le maillage culturel de ce dernier en articulation avec les autres équipements culturels de proximité.

Enfin, les missions relatives à l'inventaire du patrimoine, aux diagnostics et études préalables du patrimoine mobilier ou immobilier de la Ville seront lancées.

I - Programme de médiation patrimoniale – section Fonctionnement

Les Villes d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine, qui se décline notamment en :

- sensibilisation de tous les publics (habitants, professionnels, touristes, etc.) à l'environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- proposition de visites de qualité aux publics faites par un personnel qualifié.

Les Ateliers du Patrimoine

Dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » et de sa politique de sensibilisation au patrimoine, la Ville d'Ajaccio s'engage à poursuivre et à conforter ces actions pour la valorisation du patrimoine.

A. Atelier d'Archéologie « le club archéo » en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'une séance de 1h30 le mercredi matin hors vacances scolaires permettant l'initiation aux méthodes de l'archéologie et aux connaissances des grandes périodes de l'histoire à partir des découvertes archéologiques. Plusieurs sorties seront organisées sur des sites archéologiques ou patrimoniaux de la ville d'Ajaccio et de la CAPA.

B. Atelier d'Archéologie « le club archéo ado » en partenariat avec le Laboratoire Régional d'Archéologie (LRA). Il s'agit d'un atelier destiné aux 12/15 ans se présentant sous la forme d'une séance de 6 heures, un samedi par mois hors vacances scolaires. Il s'agit de mettre les adolescents en situation de recherches documentaires sur un thème défini. Pour l'année 2019, le thème de Napoléon a été retenu dans la continuité des actions menées en 2018.

- C. Atelier d'architecture** en collaboration avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse-du-Sud et la Maison de l'Architecture de la Corse. En partenariat avec plusieurs classes d'Ajaccio, le CAUE de la Corse-du-Sud propose de mettre en place un projet de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à travers l'histoire de la cité de mars à décembre 2020. Les enfants seront ainsi sensibilisés à l'histoire locale et patrimoniale. Cet atelier a pour objectif de développer leur connaissance de la ville et d'approfondir des thématiques choisies en classe qui donneront lieu à une production finale. La Maison de l'Architecture de Corse à travers ses actions sensibilise tous les publics de l'île aux grandes mutations auxquelles est confronté notre monde dans l'élaboration du cadre de vie (transition énergétique, transition écologique, transition numérique, ...). Ces mutations sont des éléments importants du débat public qui seront exposés dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire.
- D. Les visites paysagères** sur les sites des Milelli, du Chemin des Crêtes et du Chemin des Douaniers. La commune est riche en espaces naturels depuis la zone du Ricanto, jusqu'à Capo di Feno. Ces différents sites regorgent de richesses liées à la faune et à la flore du golfe d'Ajaccio. Ainsi, suivant le modèle expérimenté sur le Grand Site de la Parata depuis cinq ans, des visites guidées à l'attention de tous les publics seront organisées dans le domaine des Milelli, sur Chemin des Crêtes et sur le Chemin des douaniers par les agents de la Direction des Patrimoines.
- E. Les visites du patrimoine** sur les différents sites et quartiers de la ville. Ajaccio a été fondée sur le site de la citadelle en 1492. Il y a eu une vie avant et une vie après cette date qui ont laissé de nombreux témoignages que les agents de la Direction des Patrimoines feront découvrir tout au long de l'année. Il s'agira de permettre la découverte ou la redécouverte des lieux emblématiques ou plus confidentiels de la ville.

Les conférences du patrimoine

- A. Les conférences napoléoniennes.** Depuis 2014, la ville d'Ajaccio s'engage fortement dans la mise en valeur de son patrimoine napoléonien en particulier, et de l'histoire napoléonienne en général, au travers, entre autres, d'actions de sensibilisation de toutes les catégories de publics (locaux, visiteurs, enfants, adultes, seniors... etc.). Ainsi, la Direction des Patrimoines souhaiterait organiser un cycle de conférences tout au long de l'année Napoléon 2020 en sollicitant des grands noms de l'histoire napoléonienne pour des interventions à Ajaccio.
- B. Napoléon à l'école.** L'enseignement de l'histoire napoléonienne a presque entièrement disparu des programmes scolaires. Or, la figure de Napoléon est nécessaire au développement de l'identité de notre ville autour de son passé glorieux. Lancée en 2016, l'idée phare du programme « Napoléon à l'école » est de remettre l'histoire napoléonienne à l'honneur en milieu scolaire. Cette action spécifique autour de l'histoire napoléonienne à l'école est mise en œuvre au travers d'une convention entre la Ville d'Ajaccio / Direction des Patrimoines / LVP AH et le Ministère de l'Éducation nationale. Les interventions s'adressent aux enfants mais aussi aux intervenants susceptibles de pérenniser l'action au fil des années et sont basées sur l'image et l'analyse symbolique de l'épopée napoléonienne. Un outil pédagogique a été fourni à

cet effet à l'Inspection Académique et un partenariat avec le réseau CANOPÉ est d'ailleurs à l'étude.

C. *Napoléon à la Maison des aînés.* Depuis 2015, un programme de médiation est mis en place avec la Maison des Aînés et propose à ses adhérents des activités autour de l'histoire napoléonienne. La première année a été dédiée à la vie de Napoléon tandis que la seconde a été consacrée à l'ensemble de la famille Bonaparte. Cette année, le thème choisi est l'entourage et la descendance de Napoléon. Ainsi, des actions menées dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire permettent d'associer la Ville d'Ajaccio et le CIAS pour permettre aux adhérents de la Maison des Aînés d'accéder à un parcours de mémoire relatif à l'histoire napoléonienne et à la découverte, ou la redécouverte, des principaux sites napoléoniens de la ville.

D. *Éditions du patrimoine.* Suite à la grande année Napoléon 2019 et à la publication des chefs-d'œuvre des collections napoléoniennes de la ville d'Ajaccio, la municipalité continue de s'impliquer dans l'étude et la diffusion de son histoire au grand public. Ainsi, afin d'offrir aux citoyens et aux visiteurs des supports de visite, la publication de dépliants et/ou brochures relatifs au patrimoine de la commune (ville impériale, ville génoise, patrimoine botanique...) est envisagée.

E. *Les manifestations.* La Ville d'Ajaccio, via sa Direction des Patrimoines, s'inscrit dans la politique culturelle du ministère de la Culture, en coordonnant et en participant aux manifestations nationales telles que Les Journées Européennes du Patrimoine, Les Rendez-vous aux jardins, C'est mon Patrimoine, Mise en valeur du patrimoine immatériel, etc. Lors de ces manifestations la Direction des Patrimoines, avec l'appui d'autres directions de la Ville assurera, en partenariat étroit avec les différentes institutions (DRAC, INRAP, CdC, etc.) la mise en œuvre d'activités culturelles de mise en valeur du patrimoine.

État phytosanitaire domaine des Milelli

- Bilan sanitaire détaillé de l'oliveraie contenue dans le parc des Milelli ainsi qu'un état des lieux des strates végétales de ce site dans sa globalité. Repérage GPS de chaque arbre dans les périmètres de cultures arboricoles, diagnostic physique et sanitaire pour chaque olivier
Repérage des 6 secteurs de culture identifiés dans les documents anciens décrivant le site des Milelli. Une description des strates arborées de ces sections, espèces végétales, état des plants, nature du sol, reliquat des infra structures (muret, escalier ..), ainsi que l'identification des plantes envahissantes dans toute la propriété

II - Programme Inventaire / conservation – restauration / étude préalable – section Investissement

Mission Inventaire (architectural/ immobilier, mobilier, archives, paysager et immatériel)

- a. *Continuité de la réalisation de l'inventaire général des patrimoines* (immobilier, mobilier, immatériel et espaces paysagers, etc.) de la ville d'Ajaccio.
- b. *Continuité de l'élaboration des descriptifs contextuels, historiques et techniques* avec illustrations des patrimoines public et religieux appartenant à la Ville (bâti, édifices, sites protégés, sites non protégés, statuaire, monuments commémoratifs).

Restaurations antiquités et objets d'art et études préalables

- A. *Études préalable de la statuaire en bronze des monuments de la Ville* (place de Gaulle, place d'Austerlitz, place Abbatucci, cour du Palais Fesch).
- B. *Conservation curative sur les monuments du Casone, de la place du Diamant, Place Foch, cour du Palais Fesch et place Abbatucci.*

Étude préalable

- A. *Étude préalable des patrimoines* bâtis et paysagers du domaine des Milelli.

La Ville d'Ajaccio souhaite renouer avec son image de Cité Impériale en renforçant et développant l'offre patrimoniale tout en favorisant les itinéraires de visite patrimoniale du domaine des Milelli dans le cadre de son label VPAH. Ainsi une mission d'étude préalable sera nécessaire afin de pouvoir poser les bases de préfiguration d'un véritable projet articulant valorisation patrimoniale historique, paysage, exploitation agricole en restant respectueux des infrastructures et caractéristiques patrimoniales, paysagères, hydrologique et hydraulique du site.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant, que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

D'approuver la programmation scientifique et d'animation en faveur du patrimoine pour l'année 2020 dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation fonctionnement : 85 000 €

Participation part Ville : 49 583,33 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 35 416,66 €

Programmation Investissement : 80 000 €

Participation part Ville : 41 400 €

Participation Agence du Tourisme de la Corse (70 %HT) : 54 600 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse, L'Agence du Tourisme de la Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à la programmation culturelle du Patrimoine VPAH, seront proposés au vote du budget primitif 2020, en fonctionnement, fonction 324 en dépenses chapitre 011, en investissement 20 et 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13, et seront actualisés lors de la prochaine étape budgétaire ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,
Considérant, que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

Programmation fonctionnement : 85 000 €

Participation part Ville : 49 583,33 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 35 416,66 €

Programmation Investissement : 80 000 €

Participation part Ville : 41 400 €

Participation Agence du Tourisme de la Corse (70 %HT) : 54 600 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette programmation ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

AUTORISE

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

Le budget relatif à la programmation culturelle du Patrimoine VPAH, seront proposés au vote du budget primitif 2020, en fonctionnement, fonction 324 en dépenses chapitre 011, en investissement 20 et 23 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13, et seront actualisés lors de la prochaine étape budgétaire ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

